

CHRONIQUE POLITIQUE

I. — ALGÉRIE

Au cours de l'année 1973 la politique algérienne apparaît encore une fois comme beaucoup plus riche en événements sur le plan diplomatique que sur le plan intérieur, qu'il s'agisse du rôle joué par ses dirigeants au cours des « sommets » d'Alger (pays non alignés et pays arabes) et sur les scènes africaine (O.U.A.), maghrébine (relations avec les deux voisins de l'Ouest, problème du Sahara espagnol, relations avec la Libye), européenne (participation à la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, relations avec la France à l'occasion des problèmes des émigrés), dans les affaires du Moyen-Orient (participation algérienne à la guerre d'octobre, « crise » pétrolière, etc.).

Dans toutes ces situations, le Chef de l'Etat a su capter l'intérêt autour de ses actions et de ses prises de position, confirmant la stature internationale de son pays et de lui-même. Est-ce à dire que les problèmes intérieurs sollicitent moins l'attention, et que depuis le lancement des grandes réformes de 1971 la vie politique algérienne sombre dans la banalité, faute d'événements-chocs ? A un observateur rapide il peut sembler en effet, que l'Algérie « officielle » ronronne dans l'autosatisfaction et l'autopersuasion incantatoire, mais que le cheval renâcle au moment de franchir les obstacles politiques du deuxième degré de « l'édification socialiste » ; qu'il vieillit aussi, les jeunes dirigeants d'il y a 12 ans devenant, peu à peu, des dirigeants... « encore » jeunes, alors que cette jeunesse, précisément, largement majoritaire dans le pays, éclate dans la rue et ne se contente déjà plus de la célébration liturgique d'un passé récent mais mythifié, dépourvu pour elle des résonnances du vécu. Jeunesse qui ne discerne pas clairement aujourd'hui, quelles sont les perspectives d'un renouvellement, qui reconnaît les mérites des réalisations du régime, mais qui perçoit une distorsion entre leur nature réelle et le discours idéologique dans lequel on les drape ; qui pense qu'on ne peut toujours donner la forme d'un « projet de société » à des mesures plus ou moins conjoncturelles et à des innovations pragmatiques récupérées sur l'événement.

Jeunesse exigeante, bien sûr. Et danger perçu par les gouvernants. Aussi l'année 1973 apparaît-elle d'abord comme « l'année de l'approfondissement révolutionnaire ». L'éditorialiste d'*El Moudjahid* (17 février), à

l'occasion de la réunion annuelle des présidents d'A.P.C., pose ainsi le problème :

« En 1965, la question était : dans notre volonté de développement économique et d'édification socialiste, faut-il donner la priorité au secteur industriel ou agricole d'une part, ou au Parti et à l'Etat, d'autre part ? Le pouvoir opta pour l'industrialisation du pays et la construction d'un Etat solide, comme première étape ».

Le contrôle de l'Etat sur l'économie et la récupération des richesses nationales, constituaient des préliminaires au décollage économique et au développement du socialisme. C'est ce que le Chef de l'Etat exprimait alors par cette formule : « le développement est une politique et la politique un développement ». Il y reviendra en 1973, à la conférence des présidents d'A.P.C. :

« pour le développement, si nous réussissons dans ce domaine, tous les autres problèmes [politiques] ne seront plus que secondaires ».

Les résultats atteints dans cette voie sont d'ailleurs remarquables, mais ils ont aussi entraîné l'expansion d'un phénomène bureaucratique, ressenti aujourd'hui comme un frein à la « révolution ». D'où la nécessité d'un nouveau rôle pour le F.L.N. :

« hier instrument de la guerre de libération, rassemblant en son sein toutes les couches nationalistes du pays... il ne peut être aujourd'hui que l'instrument de la révolution socialiste et ne doit rassembler que des militants issus des forces révolutionnaires du pays : masses laborieuses et intellectuels révolutionnaires. Le nouveau militant émergera des coopératives de la Révolution Agraire, des assemblées des travailleurs des entreprises socialistes, des étudiants volontaires, des intellectuels engagés. Alors seront clarifiés les problèmes de son rôle et de ses structures ».

En 1973, les gouvernants poursuivent l'effort engagé pour la construction de l'économie nationale — ce que nous évoquerons dans une 1^{re} partie, consacrée essentiellement à la politique budgétaire et à la préparation du 2^e Plan quadriennal — tout en poussant le développement des grandes réformes de structures lancées en 1971 et dont nous évaluerons la progression dans la 2^e partie (algérianisation du Droit, gestion socialiste des entreprises, et surtout révolution agraire, le grand dessein du régime, dans sa deuxième phase d'exécution, la plus critique). Mais, en leur état présent de réalisation, ces grands projets ne peuvent plus guère continuer à avancer sans une réforme profonde et parallèle des structures de « mobilisation » des citoyens. L'année 1973 va être, d'abord, l'année du renouveau et du renforcement pour le Parti et les Organisations de masse. Nous verrons dans la troisième partie, consacrée à la vie des Organisations politiques, comment la Révolution agraire va servir de catalyseur dans cette entreprise, qu'il s'agisse des structures de mobilisation directement liées à la terre (Secteur socialiste agricole, Union nationale des paysans algériens, Volontariat des étudiants), du syndicalisme ouvrier ou des diverses autres organisations de masse (anciens Moudjahidine, J.F.L.N., U.N.F.A.).

PREMIÈRE PARTIE

LA CONSTRUCTION DE L'ÉCONOMIE NATIONALE

I. — L'EXÉCUTION DU 1^{er} PLAN QUADRIENNAL ET LA PRÉPARATION DU 2^e :

L'année 1973, du point de vue de la construction de l'économie algérienne, est une année charnière, avec l'achèvement du 1^{er} Plan quadriennal (1970-1973), et le lancement du 2^e (1974-1977) qui devrait donner l'accélération nécessaire afin que l'Algérie franchisse, objectif déclaré, la ligne de partage entre les pays en voie de développement et les pays industrialisés au cours de son 3^e Plan.

Malgré la réduction d'un quart appliquée à la production pétrolière à la fin de l'année, pour les raisons développées dans la chronique diplomatique, c'est une année de bons résultats et d'optimisme, à l'instar de l'année 1972 qui a été marquée par des récoltes abondantes et une production pétrolière de 52 millions de T. (+ 16,5 millions par rapport à 1971, année de la crise franco-algérienne) apportant 5,6 milliards de D.A. en devises dans les caisses de l'Etat (on en attend 6 milliards en 1973). Au cours de sa conférence de presse du 24 mai 1973, dressant le bilan de l'exécution du 1^{er} Plan quadriennal, M. Abdallah Khodja (1) relevait que l'effort d'accumulation était passé de 25 % à 33 % de la production nationale algérienne, que 300 000 emplois non agricoles avaient été créés, que le taux annuel moyen de croissance s'établissait à 9 %, que 33 milliards de D.A., contre 27 prévus, avaient été investis, dont 50 % dans l'industrie. Certains objectifs, cependant, n'ont pas été atteints, particulièrement dans les domaines de l'habitat et de la construction, de l'hydraulique, de la Santé publique où les moyens humains, surtout, demeurent insuffisants et très inégalement répartis (200 médecins, dont de nombreux étrangers, 355 pharmaciens, 300 chirurgiens-dentistes, etc., pour 15 millions d'habitants). Enfin si le niveau de vie s'est élevé de 20 % en moyenne, l'augmentation des revenus a surtout profité aux zones urbaines, d'où certaines tensions et, devant l'accroissement localisé de certaines demandes, une incapacité relative de la production nationale à y répondre, ce qui a amené M. Abdallah Khodja à déclarer (interview publiée le 10 janvier 1973, dans *El Moudjahid*) qu'il serait nécessaire de maintenir pour longtemps encore une certaine politique d'austérité en matière de modèle de consommation. Les causes les plus ordinaires de ces échecs relatifs : le manque d'encadrement, les limites des moyens face à l'énormité et à la concomitance des actions à mener, et, pour 1971-1972, certaines séquelles de la « bataille pour la récupération des

(1) Secrétaire d'Etat au Plan.

richesses nationales ». Mais, par ailleurs, les objectifs ont été le plus souvent dépassés, notamment pour l'industrie, où la part du secteur nationalisé dans la production nationale est passée de 50 % en 1969 à 87 % en 1973, et pour la formation scolaire et professionnelle à laquelle l'Algérie consacre 12 % de son P.N.B. (record du monde) : ainsi à la rentrée scolaire d'octobre 1973, il y avait 74 000 enseignants, 40 000 étudiants dans l'enseignement supérieur (500 au lendemain de l'indépendance), 65 000 élèves dans l'enseignement du second degré, 345 000 dans l'enseignement moyen du premier degré, 2 400 000 dans l'enseignement élémentaire. Enfin, les échanges internationaux de l'Algérie, durant cette quadriennie, se sont accrus de près de 75 %, les importations passant de 4,9 à 9,2 milliards de D.A. et les exportations de 4,6 à 7,4 milliards de D.A., soit une aggravation du déficit commercial, compensé dans la balance des paiements. Notons, à ce sujet, que le nouveau code douanier algérien entré en vigueur le 1^{er} janvier 1973, supprime le régime préférentiel des importations venant de la C.E.E. (sauf avantages bilatéraux) et établit une tarification unique.

L'année 1973, dernière du 1^{er} Plan quadriennal, va enregistrer les effets de l'entrée en production d'investissements engagés antérieurement : démarrage de la production de gaz liquéfié, développement du raffinage, décollage de l'industrie mécanique, de la chimie lourde, des industries alimentaires, etc. Le taux annuel de croissance s'établira à 10 % et 20 000 emplois nouveaux seront offerts dans les sociétés nationales.

C'est sur ces perspectives favorables que le C.N.E.S. achève, le 30 janvier, la session ouverte le 24 octobre 1972 et entièrement consacrée à l'étude du projet de 2^e Plan.

Les objectifs de ce 2^e Plan marquent l'étape intermédiaire qui doit permettre d'accéder, en cours de 3^e Plan, dans une Algérie qui comptera 18 millions d'habitants, à l'élimination du chômage urbain et à la réduction du sous-emploi rural (900 000 emplois masculins nouveaux à créer), ainsi qu'à l'élévation du revenu annuel moyen per capita aux environs de 5 000 D.A. Le 2^e Plan investira plus de 60 milliards de D.A. (à peu près le double du précédent), fournis essentiellement par les hydrocarbures. Il accordera la priorité aux industries de transformation (qui ont doublé déjà au cours du 1^{er} Plan), à l'agriculture, à l'habitat, à la Santé publique. Dans ce dernier domaine, d'ailleurs, le Chef de l'Etat signera, le 18 décembre 1973, une ordonnance organisant la gratuité à peu près totale des soins médicaux à compter du 1^{er} janvier, mesure qu'il avait annoncé le 19 juin, à l'occasion du 8^e anniversaire du régime politique. Ceci impliquera le doublement, en 1974, du budget de la Santé (670 millions de D.A., contre 320 en 1973), la construction d'un complexe industriel pharmaceutique (l'Algérie importe 210 millions de D.A. par an de médicaments), et le développement de l'active politique de prévention et de vaccination, lancée en 1973. Mais il sera difficile de régler le problème du manque de moyens humains, alors qu'on peut s'attendre à un afflux supplémentaire de demandes. Signalons enfin que le 2^e Plan tentera de promouvoir une meilleure répartition des revenus au profit des populations rurales.

Le 2^e Plan marque aussi son originalité sur le terrain des méthodes. La réalisation d'un grand nombre de projets sera décentralisée, et l'expérience des opérations-tests sera généralisée. Déjà, durant la phase préparatoire, MM. Medeghri (2) et Abdallah Khodja ont animé des séances de travail dans chaque chef-lieu de wilaya avec les élus et les responsables administratifs ou politiques locaux, pour examiner dans leur contexte les propositions formées par ces instances en vue du 2^e Plan, en même temps qu'ils venaient contrôler les conditions d'exécution du 1^{er} Plan.

Par ailleurs, la politique d'équilibre régional, matérialisée par les programmes spéciaux de développement de wilaya, va évoluer. Dans un article intitulé « Eviter le saupoudrage économique », Halim Mokdad écrit dans *El Moudjahid* du 1^{er}-2 juillet 1973 :

« Au départ volontaristes et franchement pragmatiques, les programmes spéciaux répondaient surtout aux urgences d'un sous-développement chronique et à d'impérieux besoins sociaux. Il était difficile d'appréhender de but en blanc tous les aspects d'une planification décentralisée... Unique en son genre, engagée ou plutôt entraînée par le processus de socialisation, cette pratique économique ne pouvait aller sans déperditions... La grande leçon qu'on aura justement tirée des programmes spéciaux précédents c'est d'éviter les projets qui ne se concrétiseraient que sous forme de saupoudrage économique sans lendemain, au lieu d'être le point de départ d'un essor économique réel pour la région... Petit à petit est apparue la nécessité de tenir compte d'un grand nombre de facteurs propres aux régions concernées et d'intégrer, à l'élaboration d'un plan, la commune dont on a tant chanté les vertus plus dans le cadre d'un folklore champêtre que de réelles structures décentralisées... C'est sur une vision intégrée du développement que prend naissance le nouveau concept de plan communal », dont toutes les propositions doivent être situées par leurs auteurs dans les perspectives des divers ensembles qui englobent la commune et au niveau desquels on commence à voir apparaître, chez les « aménageurs » algériens, les concepts de région économique et de pôle de développement.

En 1973, après les wilayate des Oasis (1966), des Aurès et de Grande Kabylie (1968), du Titteri (1969), de Tlemcen et de Sétif (1970), de Saïda (1971) et d'El Asnam (1972), le Gouvernement algérien adopte ses 9^e et 10^e programmes spéciaux, chacun d'un montant approximatif d'un milliard de D.A., au profit des daïrate les plus déshéritées des wilayate de Constantine et d'Annaba, à l'issue de conseils des ministres extraordinaires tenus dans ces deux villes les 2-3 juillet et les 25-26 septembre. Pour la première fois il ne s'agit plus d'harmoniser les infrastructures de base entre wilayate, mais de régler des problèmes spécifiques de développement et de rechercher l'équilibre au niveau des daïrate. La politique des programmes spéciaux procède, elle aussi, d'une innovation pragmatique peu à peu systématisée et qui évolue maintenant dans un cadre théorique. Cette démarche « existentialiste » est devenue une constante de la construction des institutions algériennes depuis 1965. Elle s'était d'ailleurs déjà révélée à l'époque du G.P.R.A. et dans les premiers temps de l'indépendance.

(2) Ministre de l'Intérieur.

II. — LE BUDGET 1973.

Toutes ces orientations et ces décisions vont se traduire naturellement dans le budget de l'Etat. Le budget 1972 a été exécuté en excédent. Le budget 1973 marque un accroissement de 18 % sur ce dernier. Il prévoit 10,6 milliards de D.A. de dépenses et 10,3 milliards de D.A. de recettes, avec un découvert consenti de 310 millions de D.A. Les crédits de fonctionnement, en hausse de 16 %, s'établissent à 6,4 milliards de D.A., et les investissements de l'Etat, en hausse de 21 %, à 4,2 milliards de D.A. Le programme global d'investissements (Etat et entreprises) ressort à 12 milliards de D.A., en hausse de 24 % sur 1972. Les ressources principales doivent provenir de la fiscalité pétrolière (4,1 milliards de D.A. en 1973, contre 3,2 en 1972), de la contribution des entreprises publiques (0,9 milliards de D.A. contre 0,5 en 1972), et de la fiscalité ordinaire (5 milliards de D.A. en 1973 contre 4,8 en 1972). De nombreuses exonérations fiscales seront consenties sur les faibles revenus (plus d'un million de « ménages », dont les ressources n'atteignent pas 360 D.A. par mois) et sur la taxation des produits de première nécessité, ou indispensables au développement de l'économie. La répartition des dépenses de fonctionnement fait apparaître la prépondérance (50 %) des secteurs éducatifs, culturels, sociaux et sanitaires, suivis par les secteurs économiques, et la « portion congrue » réservée aux dépenses de souveraineté, malgré l'accroissement du budget de la Défense nationale qui n'avait pas bougé depuis 1962. Quant aux dépenses d'investissements, 50 % sont affectées à l'industrie (achèvement du 1^{er} Plan), mais un effort important est marqué, cette année, au profit de l'habitat, de l'agriculture, du développement rural (entrée de la Révolution Agraire dans sa phase décisive). Comme en 1972, 80 % des dépenses d'investissements sont couvertes par les ressources internes, le reste représentant le financement international pour lequel il sera fait un appel accru aux crédits fournisseurs et aux prêts libres (environ 2 milliards de D.A. cette année). Au 1^{er} janvier 1973, le montant total de l'endettement international de l'Algérie s'établit à 7,9 milliards de D.A., soit moins du tiers de la P.I.B. il dépassera 8 milliards de D.A. à la fin de l'année, restant à l'intérieur des limites prévues par le Plan. D'ailleurs, depuis la nationalisation des pétroles en 1971, l'état des finances publiques algériennes est excellent. L'excédent annuel de la balance des paiements est passé de 152 millions de D.A. en 1971 à 585 en 1972. L'accroissement des réserves de change et de la capacité internationale d'emprunt de l'Algérie, n'est pas étranger à la décision prise le 20 juillet 1973 par le F.M.I., d'accorder sa consécration au dinar algérien en lui reconnaissant une parité-or de 0,18 mg qui correspondait à la définition jusqu'ici purement interne de sa valeur.

DEUXIÈME PARTIE

LES GRANDES RÉFORMES DE STRUCTURES

I. — L'ALGÉRIANISATION DU DROIT :

Sur le plan de l'activité législative, l'année 1973 apparaît comme une année marquante en Algérie. Tout d'abord, la Commission nationale consultative présidée par M. Benhamouda (3) achève, le 5 janvier, l'étude commencée le 8 décembre 1972, de l'avant-projet de Code civil, mis au point après un an de travaux, sur les propositions de la direction de la législation au Ministère de la Justice. Il comprend 1043 articles. D'autres avant-projets de Code sont en cours d'achèvement : les codes de la famille, du travail, du commerce, les codes liés à la Révolution agraire (codes forestier, pastoral, hydraulique), le code douanier. Le 11 mars, la Commission propose et fait accepter l'adjonction de l'espionnage économique et de la piraterie aérienne aux crimes visés dans le Code pénal algérien, ainsi que l'aggravation de certaines peines. Du 27 au 29 mars, les membres de la Commission participent, avec des magistrats, des hauts fonctionnaires, des professeurs de Droit musulman, des Cadres du Parti et des organisations de masse, des avocats, des sociologues, des médecins... au colloque sur les problèmes du droit de la famille, sous la présidence de M. Benhamouda. Des débats passionnés se déroulent sur la situation du projet de Code de la famille — que le Ministre souhaite proposer au Conseil de la Révolution et au Gouvernement « dans les jours qui viennent » — par rapport au Droit musulman traditionnel et aux contingences de la vie moderne et de l'édification socialiste. Tous les obstacles ne pourront être levés.

Mais l'événement juridique de l'année est, sans doute, l'abrogation par l'ordonnance n° 73-29 du 5 juillet 1973, de la loi du 31 décembre 1962 qui reconduisait, sous certaines réserves, la validité de la législation en vigueur avant l'indépendance, (Cf. Doc.). Il est précisé toutefois, que cette mesure ne prendra effet qu'à la date du 5 juillet 1975.

Elle est présentée comme « une contribution hautement positive au processus de décolonisation poursuivi dans tous les domaines, par le pouvoir révolutionnaire depuis le 19 juin 1965 ». De fait, les effets de la loi du 31 décembre 1962 commençaient à multiplier les interférences et les conflits de droit entre législation ancienne et législation récente, ne serait-ce que par leur différence de nature. Ainsi, « la législation reconduite a pu constituer parfois une véritable entrave à la marche en avant de la révolution ». Dans le même temps, l'effort de développement d'un système juridique national a permis à la législation algérienne de couvrir le plus grand nombre de secteurs ; « face à cette métamorphose, la loi du 31 décembre 1962 apparaissait de plus en plus comme un habit d'arlequin dont la Révolution a entendu se défaire définitivement. Un délai

(3) Ministre de la Justice.

raisonnable de deux ans est assigné aux administrations pour réaliser l'algérianisation des textes étrangers qui continuent à les régir » (4).

Première conséquence de cette abrogation : la création d'une commission nationale de la législation (Décret n° 73-143, du 10 août 1973), placée sous l'autorité directe du Chef de l'Etat, et qui a pour mission d'arrêter le programme des travaux à effectuer dans chaque administration en vue de la refonte des textes anciens; de proposer la création, l'organisation des structures et la répartition des moyens en matière de travail législatif et réglementaire; de superviser les travaux effectués en ce domaine par tous organismes spécialisés; de se prononcer sur la constitution d'organes d'exécution, de recherche et de contrôle en ces matières. M. Benhamouda, dans son discours du 25 septembre à Annaba, à l'occasion de la rentrée judiciaire, donna l'élan à cet effort d'algérianisation du Droit, fortement relayé par le Chef de l'Etat, installant officiellement la Commission nationale de la législation, le 27 décembre :

« Il est illogique que la Révolution poursuive sa marche avec des lois non révolutionnaires et que le Socialisme soit édifié sur la base de lois établies essentiellement pour préserver l'économie capitaliste et le système colonialiste dont l'Algérie est sortie, il y a 12 ans. » Il n'en refuse cependant pas tous les acquis.

II. — LA GESTION SOCIALISTE DES ENTREPRISES :

La mise en œuvre de la Charte pour la Gestion socialiste des entreprises, deuxième volet des grandes réformes de structures de 1971, paraît piétiner, comparativement à la R.A. lancée en même temps qu'elle. La Commission nationale pour la Gestion socialiste des entreprises, installée le 13 novembre 1972 par le Chef de l'Etat et dont l'objet est l'élaboration des textes d'application de la Charte, a repris ses travaux le 23 janvier 1973 sous la présidence de M. Chérif Belkacem. Celui-ci déclarera, dans une interview accordée le 3 mai 1973 à l'agence A.P.S., que cette Commission et la C.N.R.A.

« constituent actuellement les deux principaux organes de matérialisation de la révolution socialiste en Algérie », et que la démarche suivie par la première « est inspirée par la nécessité de privilégier des solutions favorisant la concrétisation de la politique de décentralisation et de démocratie réelle au niveau de l'unité de production et de l'entreprise ».

Dans un premier temps, la Commission a procédé au recensement des problèmes et a tiré la leçon des expériences. Dans un deuxième temps, elle a regroupé ses thèmes de travail en 4 séries — économie, finances, secteur socio-culturel, association des travailleurs à la gestion — confiées, chacune, à une section d'étude. La section « économie » a recherché les critères de l'unité économique de production. Ses propositions en la matière ont été reprises dans le Décret n° 73-177 du 25 octobre 1973, relatif à l'unité

(4) *El Moudjahid* — 10 juillet 1973 : « Le sens d'une abrogation ».

économique (cf. *doc.*) : l'unité économique « est une structure permanente de l'entreprise, dotée de moyens humains (au moins 30 emplois à plein temps) et matériels propres, ayant pour objet la création de biens ou de services » et disposent d'« une autonomie compatible avec la nature de l'activité de l'entreprise ». Le décret règle, par ailleurs, les relations des unités avec les entreprises et les conditions de leur création (par arrêté du Ministre de tutelle, sur proposition du directeur général de l'entreprise, adoptée en séance du comité de direction de l'entreprise, après consultation de l'assemblée des travailleurs; à titre transitoire, l'U.G.T.A. est substituée au Comité de direction et à l'assemblée des travailleurs, qui ne sont pas encore en place).

Enfin la section « Economie » a dû tracer le cadre général de référence des règlements intérieurs d'unités, et étudier le problème des « conseils de coordination » de branches d'activité : domaine d'intervention, composition, modalités de fonctionnement ... (séance du 5 mai).

La section « finances » s'est attachée, au cours de débats prolongés, à la définition et à l'évaluation du patrimoine de l'entreprise, à la répartition et à l'affectation des résultats financiers, aux structures financières des entreprises.

La section « socio-culturelle » a eu à délimiter ce domaine et à fixer ses caractéristiques. L'essentiel de son activité a été absorbée par la préparation d'un projet d'ordonnance-cadre en la matière : débats sur les dispositions spécifiques concernant l'information, l'éducation, la santé, problème de la définition et de la « surface » des collectifs de travailleurs dans les entreprises et les unités (si, dans l'entreprise économique, le collectif est constitué de tous ceux qui participent à la production, dans les trois domaines du secteur socio-culturel, cette notion de collectif doit s'étendre aux utilisateurs, notamment en matière d'enseignement, d'hôpitaux, de sécurité sociale, etc.).

Enfin, la section « association des travailleurs à la gestion » s'est intéressée aux attributions et au fonctionnement des assemblées de travailleurs, et surtout à la préparation des textes concernant les élections (Décret n° 73-176, du 25 octobre 1973, complétant et modifiant le décret n° 72-47, relatif aux élections dans les entreprises socialistes; cf. *Doc.*). Mais la commission nationale opérationnelle chargée d'organiser, sous la présidence du Ministre du travail et des affaires sociales, l'élection, à compter du 21 novembre, des assemblées de travailleurs dans une douzaine d'entreprises socialistes, réunissant environ 100 000 ouvriers, employés et cadres, décide, le 19 novembre, d'en reporter la date en raison de « retards au niveau des procédures administratives et au niveau de l'explication des textes », imputables, notamment, aux autorités de tutelle (problèmes pratiques du découpage des « unités économiques », etc.). M. Mazouzi devait déclarer à la *République d'Oran* (25-26 novembre 1973) :

« Il est tout à fait évident qu'il faut tirer les leçons de l'expérience vécue à la S.N. Métal (cf. *Chronique politique A.A.N.*, 1972...). Objectivement la situation qui prévaut aujourd'hui n'est en rien comparable à celle qui a présidé à la mise en place des

assemblées de travailleurs de cette Société. Nous avons pour devoir de créer les conditions qui favorisent effectivement le bon déroulement des prochaines élections.»

III. — LA RÉVOLUTION AGRAIRE.

Les 23 et 24 janvier, la C.N.R.A. qui a siégé 98 fois depuis son installation le 11 janvier 1972, tient sa 3^e réunion commune avec les responsables des wilayate concernés par l'application de la Révolution agraire. Les deux précédentes se sont tenues en 1972; en 1973, le rythme de ces réunions deviendra trimestriel. Les débats s'ouvrent sur le rapport présenté par la Commission qui dresse le bilan de la première phase de la Révolution agraire, et trace les perspectives de mise en œuvre de la deuxième phase. La première phase s'est articulée en une campagne d'information et de mobilisation, et en une série d'opérations de mise en place des organes d'application et des organes de recours, de mise au point et de réunion des moyens d'intervention, de mise en route effective des dispositions de la Charte. Les succès furent inégaux quant aux premiers objectifs : mobilisation convenable, en général, des organes d'application (élus, cadres, militants concernés), mais quelques échecs auprès des fellahs, imputables à leur mauvaise compréhension des textes, au manque d'encadrement de la paysannerie, à l'utilisation de méthodes inadaptées au niveau culturel des auditoires, tout cela se traduisant par un certain nombre de désistements ou d'abandons de terres distribuées (environ 1 200 cas, notamment dans l'Algérois). Il apparaîtra d'ailleurs en cours d'année qu'une certaine « grogne » a tendance à s'établir chez les attributaires :

« actuellement ils reçoivent 5 D.A. par jour de l'Etat mais un certain nombre d'entre eux trouvent cette aide insuffisante tandis que d'autres s'accommodent assez mal du contrôle, peut-être excessivement bureaucratique, des organismes publics, notamment l'O.F.L.A., organismes chargés en quelque sorte, d'encadrer les coopérateurs en amont et en aval de la production » (5).

Le deuxième objectif était la mise en place des organes d'application ou de recours. Il a été entièrement atteint en 1972, mais plus facilement au niveau des wilayate qu'à celui des communes. Ainsi ont été installés les 15 exécutifs de wilaya élargis, les 15 commissions wilayales de recours et la Commission nationale de recours : procédure simple et gratuite, participation des représentants des unions paysannes, double degré de juridiction. Installés aussi les 15 chargés de mission de wilaya, responsables de la Révolution agraire; mais ils ne semblent pas encore disposer de services suffisants. Enfin, les 691 assemblées populaires communales élargies ont été formées, mais avec des difficultés imputables au renouvellement des bureaux de kasma du F.L.N., et à la structuration tardive de nombreuses unions paysannes. De plus, ces dernières n'assuraient pas vraiment la représentation des intérêts des paysans pauvres, bénéficiaires potentiels de la révolution agraire, car ouvertes à tous les propriétaires et fermées aux fellahs sans

(5) J.P. PERONCEL-HUGOZ. *Le Monde*, 20/21 mai 1973.

terre, dépourvues de statuts officiels et homogènes, irrégulièrement implantées sur le territoire. Donc, inaptes à assumer le rôle considérable que l'on attendait d'elles, particulièrement au cours de la deuxième phase de la révolution agraire. Leur refonte s'est imposée et a été réalisée en 1973.

La réunion des moyens d'intervention, troisième objectif, s'est déroulée convenablement, la plupart des problèmes ayant été réglés ou étant en voie de l'être, qu'il s'agisse de la mise au point des moyens juridiques (textes d'application), de la mise en œuvre des moyens matériels et financiers ou, avec plus de difficultés, des moyens humains (personnel insuffisant pour le recensement).

Enfin, le lancement et le déroulement des opérations de la révolution agraire proprement dite, quatrième point du bilan, a permis les observations suivantes : 5 millions d'hectares de terres publiques ont été recensés dans les délais; travail considérable. L'établissement des listes d'attributaires et la fixation des « fourchettes » définissant les lots à distribuer furent rapides, et obéirent à une double préoccupation : s'efforcer de faire bénéficier le maximum de candidats tout en assurant à chaque attributaire un revenu annuel minimum. La remise des lots, commencée le 17 juin 1972 par le Chef de l'Etat à Khémis El Kechna (Mitidja), s'est achevée le 31 janvier 1973. Elle a touché un peu moins de 44 000 attributaires, pour une superficie agricole d'environ 618 000 hectares (6). La moitié des demandes auraient été satisfaites. Un certain assouplissement des règles a été observé dans l'exécution devant les difficultés pratiques, et le trop grand nombre de candidats. D'autre part, de nombreux lots sont dépourvus de l'infrastructure nécessaire à une exploitation moderne (absence de bâtiments d'exploitation et de logement, éloignement de la résidence des attributaires, etc.). Cette situation ne pourra être redressée qu'avec la réalisation des programmes d'équipement et d'habitat rural (les « 1 000 villages »). Un projet national d'implantation des villages de la révolution agraire est à l'étude. Une réalisation pilote est en cours dans chacune des wilayates, tandis que sont élaborées des cartes d'hypothèses d'implantation sur l'ensemble du territoire. Dès l'attribution des lots ont été constituées les premières unités de production de la révolution agraire : groupements pré-coopératifs ou coopératives agricoles, les exploitations individuelles formant l'exception. Mais l'étude de tous les éléments préalables, choix de la forme juridique en fonction des conditions économiques et sociales locales, dotation en moyens de production, prime d'installation ..., n'a pas été menée partout avec le soin nécessaire, d'où les nombreuses difficultés rencontrées dans l'implantation, le fonctionnement ou l'équipement des coopératives. Un peu plus de 2 000 coopératives de production étaient en place en mars 1973, et la création d'environ 600 coopératives polyvalentes de Service, une par commune agricole, était en cours.

Le bilan de cette première phase s'achève sur la révélation de l'importance des opérations de soutien populaire que la révolution agraire a suscitées : au 8 janvier 1973, il y avait eu 1 232 donations de terres au

(6) Chiffres donnés par *El Djeich* de 1973. Ils sont en retrait par rapport aux chiffres ordinairement avancés : 60 000 attributaires, 1 million d'hectares. Ce décalage, présenté comme un retard, doit être rattrapé au cours de la 2^e phase.

Fonds national (60 000 hectares) et plus de 20 millions de D.A. de dons en espèces. Mais surtout un millier d'étudiants volontaires avaient participé pendant un mois, l'été 1972, aux opérations de la Révolution agraire. « Cette expérience s'est révélée concluante et positive », constate le rapport, « l'organisation de nouvelles actions de volontariat est à l'étude pour canaliser au profit de la révolution agraire l'énorme potentiel d'enthousiasme et de vitalité, d'engagement et de dynamisme que recèle notre jeunesse ». Initiative contagieuse, reprise notamment par l'U.G.T.A., qui multiplie les actions de solidarité villes-campagnes, et par d'autres organisations de masse.

Le climat est donc favorable, au début de l'année 1973, au lancement de la deuxième phase, la plus délicate, de la révolution agraire. Elle se déroulera, comme la première, en deux étapes : recensement des terres privées puis nationalisations et distributions. Le recensement a commencé par l'opération « déclaration de résidence » (du 5 mars au 15 juillet 1972) et s'est poursuivi par le recensement proprement dit des terres, à partir du 1^{er} septembre 1972, effectué par moins de 2 500 agents. Ces opérations étaient terminées en décembre 1972 pour la wilaya de Saïda, et devaient l'être fin janvier 1973 pour les wilayate d'Alger, El Asnam, Mostaganem, Oran, Sétif, Tiaret, Tlemcen, fin février pour les wilayate d'Annaba, Constantine, Medea, des Oasis, de la Saoura, fin mars, enfin, pour les wilayate de Batna et Tizi Ouzou. La C.N.R.A. s'est donc fixé les objectifs suivants, pour l'année 1973 : définition des moyens juridiques (fixation des fourchettes de limitation des terres privées, réglementation des opérations de nationalisation, étude des projets de codes forestier, pastoral, hydraulique, etc., accélération de la formation des moyens humains, établissement des listes communales de propriétaires affectés par la révolution agraire et délimitation des parcelles à nationaliser, distribution des lots au cours de l'été et mise en place des aides non remboursables de démarrage pour les attributaires (100 D.A. par mois jusqu'à la première récolte, et prime d'installation).

Enfin la C.N.R.A. se préoccupe des opérations de soutien populaire : une réunion avec les étudiants volontaires, présidée par le Chef de l'Etat, permettra d'étudier, au printemps 1973, de nouvelles formes de participation à la révolution agraire. Plus généralement, la C.N.R.A. cherche à « encadrer » le puissant élan qui s'est ainsi manifesté, à canaliser le volontariat des étudiants vers des actions d'explication, d'animation et d'assistance au sein des coopératives, et celui des travailleurs vers une participation concrète au programme prévu pour l'habitat rural ; dans ce dernier domaine, un séminaire se tiendra en mars pour dégager des orientations définitives. Enfin, les troisièmes assises du Secteur socialiste agricole, prévues au printemps 1973, seront élargies aux présidents des coopératives de la révolution agraire.

Le Chef de l'Etat, concluant le 24 janvier 1973 cette réunion-bilan de la C.N.R.A. et des responsables de wilaya, annonçait l'adoption prochaine d'un statut des Unions paysannes et déclarait :

« Nous avons gagné la première bataille politique de la Révolution Agraire... Quant aux étudiants, il faut dire que la Révolution Agraire a créé au sein de l'Université

une atmosphère non moins bienfaisante... Nous sommes aujourd'hui mieux armés que par le passé pour affronter la deuxième phase à laquelle il convient de faire face avec vigilance et sérieux car elle est encore plus délicate que celle qui vient de s'achever. Il s'agit là d'une bataille considérable, voire historique, car elle représente non seulement l'espoir des campagnes déshéritées mais aussi l'occasion de voir la Révolution se renouveler, et s'édifier une société socialiste débarrassée de toutes les formes d'exploitation. »

Le 21 mai, une deuxième réunion C.N.R.A. — responsables des wilayate présidée par le Chef de l'Etat va permettre de faire le point, à quelques semaines du lancement de la deuxième phase. Le recensement des terres privées a été achevé le 31 mars, à l'exception des deux wilayate sahariennes où il ne sera terminé qu'un mois plus tard. Le Chef de l'Etat pousse à la fixation rapide des fourchettes, au règlement des problèmes d'organisation politique et administrative des futurs villages de la révolution agraire, ainsi qu'à leur réalisation accélérée (les cartes d'hypothèses d'implantation de ces villages sont achevées dans toutes les wilayate, sauf La Saoura). La deuxième étape (nationalisation et distribution) de la 2^e phase va débiter « dans la sérénité la plus totale et au milieu d'une mobilisation permanente des masses populaires », par les terres des absenteïstes et des plus gros propriétaires, tandis que se mettent en place peu à peu les coopératives agricoles polyvalentes de services (C.A.P.S.), une par commune rurale, support technique de la révolution agraire, et que les paysans pauvres, enfin encadrés dans les Unions paysannes réformées et représentées au sein des A.P.C.E., se trouvent en mesure de « participer » à la révolution, avec le minimum nécessaire de conscience politique.

Nouvelle série de réunions extraordinaires C.N.R.A. — responsables des wilayate concernés par la révolution agraire, à partir du 28 mai et jusqu'au déclenchement, le 17 juin, de la 2^e étape de la deuxième phase. Ainsi vont être fixées les conditions d'indemnisation des propriétaires évincés (Décret du 5 juin 1973, n° 73.83), mais surtout seront définitivement mis en forme les textes fixant à l'échelle nationale, puis pour chaque wilaya les superficies maximales et minimales (« fourchettes ») des propriétés agricoles (cf. doc.). Enfin la conférence C.N.R.A. - responsables des wilayate examinera le projet de texte relatif au titre de propriété du logement dans les villages de la révolution agraire. Ce projet est un des premiers fruits du 1^{er} séminaire national sur l'habitat rural qui s'est tenu à Alger du 20 au 24 mars. Ce séminaire a réuni à l'initiative de la C.N.R.A., outre les représentants du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de l'Intérieur, ceux de 9 autres ministères intéressés et des 2 Secrétariats d'Etat, ceux du C.N.E.S. et des diverses institutions d'études et de recherches ou de formation orientées vers les problèmes d'urbanisme, d'aménagement du territoire ou les problèmes économiques et psycho-sociologiques du monde rural, ainsi que des délégations des 15 wilayate comprenant les walis, les chargés de mission de la révolution agraire, les Chefs de secteurs militaires, les commissaires nationaux du Parti, certains directeurs de services techniques, les représentants des A.P.W.; enfin un certain nombre d'invités étrangers compétents en ces matières. Au moment de l'ouverture de ce séminaire, un chantier de village-pilote de la révolution agraire avait été

lancé dans chacune des wilayate, sauf les deux sahariennes, soit 13 (objectif : 1 000) depuis le 24 août 1972 (pose de la première pierre du premier de ces villages par le Chef de l'Etat à Aïn Nehala, près de Tlemcen). Le discours d'ouverture du Président Boumedienne orientait les débats :

« Le but n'est pas seulement la construction de 1 000 villages pour résoudre les problèmes de l'habitat rural. C'est le début d'une expérience et d'une planification de ce que sera l'Algérie de demain. La question qui se pose est soit d'organiser l'urbanisme par des moyens scientifiques *afin de mettre fin au phénomène de l'exode*, soit d'accepter de vivre toujours dans un tourbillon de problèmes... C'est aussi une partie d'une action d'avant-garde de longue haleine. C'est également le début d'une transformation radicale de la société rurale et une nouvelle tentative de régler *les problèmes qui se poseront dans l'avenir à nos grandes villes*. La construction des villages socialistes doit se situer dans le cadre du développement politique, économique, social et démographique de la nation algérienne. » Enfin, évoquant le problème du statut juridique de ces villages, le Chef de l'Etat a déclaré qu'ils seraient la propriété des groupements qui les habiteront : « Le logement sera, sans contre-partie, la propriété du fellah bénéficiaire de la révolution agraire ou du citoyen travaillant dans le cadre de celle-ci, à condition qu'il demeure lié au travail direct de la terre. »

A ce point de vue, la délégation oranaise demandera que ces villages soient ouverts aux coopérateurs agricoles de tous les secteurs possibles, et pas seulement aux attributaires de la révolution agraire, ouverts aussi au monde non agricole (sensibiliser le monde paysan à tout l'environnement social et réciproquement) par la mise en place de services élémentaires. Les débats, présidés par M. Mostefa Lacheraf, conseiller à la Présidence, déboucheront sur l'adoption de trois rapports concernant l'évolution des formes d'habitat et leurs relations avec les réalités psycho-sociologiques du monde paysan; l'organisation, la localisation, les fonctions des différents types de villages; les méthodes et techniques de réalisation. L'accent y est mis sur la dimension sociale de la révolution agraire (le moyen du développement rural et non pas seulement une redistribution des ressources), sur la fonction du village en tant que prolongement de la coopérative et cadre de formation sociale des coopérateurs.

Le 17 juin 1973, un an et demi après la promulgation de la Charte, un an après les premières distributions de terres « publiques » aux fellahs, regroupés en un peu plus de 2 000 coopératives, le Chef de l'Etat, au cours d'une « journée nationale de la Révolution agraire », inaugurait le premier village agricole achevé, à Aïn Nehala, et distribuait symboliquement les premières terres privées nationalisées. La révolution agraire atteignait son moment de vérité, dans un climat de vigilance et de mobilisation savamment entretenu de longue main par la presse, les responsables politiques, administratifs, culturels, syndicaux, matérialisé par le développement du volontariat des étudiants puis des autres catégories de travailleurs, la création des premières brigades (faoudjs) de l'Union nationale des Paysans algériens remise sur rails, et l'installation des premières coopératives communales agricoles polyvalentes de services (C.A.P.S.). Plus que tout autre, le Chef de l'Etat a payé de sa personne et s'est identifié à son dessein avec toute l'autorité, toute la détermination mais aussi toute la prudence qui sont les siennes. Sans aucun dogmatisme aussi. Au cours d'une tournée dans le Constantinois, à l'occasion du lancement du 9^e programme spécial de déve-

loppement, il déclare à Berriche le 2 juillet : « L'une des plus grandes victoires de notre révolution socialiste est certainement la révolution agraire... Il existe de nombreux pays qui ont accompli des révolutions agraires, mais en ayant souvent recours à la force et à la violence. Par contre, la révolution agraire dans notre pays avance, progresse et s'applique sur la base de la solidarité entre les citoyens... Ainsi donc tous les citoyens ont saisi que leur devenir est un, et que l'Algérie doit progresser en tant que nation et ensemble, et non pas en tant que classes ou individus ou groupes... La révolution agraire est une révolution de solidarité et non une révolution de vengeance ». C'est une idée qu'il aura d'ailleurs exprimée à plusieurs reprises dans l'année, et notamment face aux étudiants volontaires. A dessein. Pas de malentendu sur le contenu idéologique du « socialisme islamique ! ».

Au 8 novembre, 2^e anniversaire de la promulgation de la Charte, quel est le bilan du parcours effectué ? Positif, bien sûr. D'abord, quant à la libération des « énergies populaires créatrices » : depuis le 8 novembre 1971, le peuple, le gouvernement, le Parti, les Organisations de masse vivent à l'heure de la révolution agraire. Le phénomène du volontariat est le produit de cette mobilisation, le « renforcement des bases du socialisme » la conséquence virtuelle. Au cours du 2^e semestre 1973, les opérations de limitation, de nationalisation et de distribution des terres privées ont commencé par celles des absenteïstes et des gros propriétaires et le phénomène des désistements d'attributaires paraît stoppé ou sans incidence notable sur le volume des terres distribuées. L'esprit coopérateur (7) gagne du terrain, malgré les insuffisances qualitatives de l'U.N.P.A., qui structure à la fin de l'année environ 800 000 petits fellahs. Comme l'écrit l'éditorialiste d'*El Moudjahid* (8 novembre 1973) :

« ni les rumeurs apocalyptiques diffusées par la réaction, ni les moues sceptiques des conseillers, ni même le marais administratif n'ont eu de prise notable sur les acteurs des première et deuxième phases et leurs partisans... Mais comme dans ce domaine tout est éminemment politique, comme il s'agit d'une transformation radicale des mentalités et des moyens de production, on comprendra dès lors plus aisément qu'en fait l'année déterminante sera l'année 1974 ».

(7) Sur l'exercice 1972-1973, la majorité des coopératives de production sont en déficit, mais il faut compter avec les nécessités d'un « rodage » et, d'autre part, la première fonction de ces coopératives est éducative et promotionnelle avant même toute considération de rentabilité économique... dont la priorité apparaîtra plus tard.

TROISIÈME PARTIE

LA RENAISSANCE DES STRUCTURES
DE MOBILISATION POLITIQUE

I. — LE PARTI ET LES ÉLUS LOCAUX :

Depuis l'éviction d'Ahmed Kaïd en décembre 1972, le Chef de l'Etat, avec l'aide de M. Chérif Belkacem, va prendre directement en mains les problèmes du Parti et des organisations de masse qui lui sont rattachées depuis 1968 : U.G.T.A., Anciens Moudjahidine, J.F.L.N., U.N.F.A. et nouvelle U.N.P.A., mise en place dans le courant de l'année. Tous deux marqueront de leur présence de très nombreuses séances de travail tenues par les responsables de ces institutions, les deux premières préparant puis réunissant au printemps leur Congrès national, les autres entreprenant de se réformer ou de s'organiser sur de nouvelles bases. Personne ne sera désigné en 1973 pour succéder à M. Ahmed Kaïd. Le Parti et les organisations de masse sont entrés dans la mouvance du domaine présidentiel « réservé ». C'est que l'enjeu est de taille. Dénonçant les « anomalies » ou les « freinages » auxquels se heurte l'application de la R.A., la *République d'Oran* met en cause la « grande absence » ou « l'apathie » du F.L.N. dans cette entreprise, « appareil sans âme » qui n'a même pas su contrôler, après leur élection le 14 février 1971, les candidats qu'il a présentés pour les A.P.C., et dont certains, gros ou moyens propriétaires fonciers, tissent d'« inextricables alliances » pour préserver leurs intérêts. Et de miser sur l'institutionnalisation du volontariat des étudiants pour combler ce vide. De même, l'éditorialiste d'*El Djeich* (mars 1973) estime que :

« des facteurs multiples commandent de la manière la plus urgente la réorganisation du F.L.N. Il faut renouveler ses structures et ses méthodes de travail. Il faut un apport plus grand des travailleurs et des intellectuels révolutionnaires... On ne peut coller l'étiquette révolutionnaire à tous les rhéteurs du socialisme... Le parti a existé sous la forme d'un appareil administratif sans grande efficacité politique et de ce fait n'a pas joué son rôle... d'où le risque d'un vide politique aussi dangereux que menaçant pour l'avenir ».

Le Chef de l'Etat a insisté fortement sur les impératifs de la réorganisation du F.L.N., dans son discours d'ouverture à la 7^e Conférence nationale annuelle des présidents d'A.P.C., qui s'est tenue du 14 au 17 février. « Il est temps, aujourd'hui, d'accorder tout l'intérêt qu'il faut à l'organisation du Parti et de préciser nos vues et nos idées sur cette question... La révolution algérienne a atteint un stade d'approfondissement tel qu'elle se trouve dans le besoin impérieux d'obtenir un soutien et un appui résolu de la part des militants qui ont foi dans les principes révolutionnaires... »

Or ces derniers ne peuvent soutenir la révolution et la protéger, que s'ils sont structurés dans une « organisation forte et solide ». Le Président les a par ailleurs avertis, qu'à défaut de s'attacher organiquement au parti, ils n'auraient plus accès aux niveaux de responsabilité.

Le déroulement de cette 7^e Conférence a permis de vérifier, d'autre part, l'intérêt qu'il y a, en l'absence d'un Parlement, à établir un contact direct entre ces 691 élus locaux rassemblés, et de ce fait représentatifs en un certain sens de la communauté nationale, et les hauts responsables du pays.

Au cours de ces quatre journées, les élus rendront compte de leur gestion (présentation d'un rapport de synthèse par wilaya), exprimeront leurs besoins, leurs projets, leurs propositions et leurs critiques, confronteront leurs expériences et serviront de « caisse de résonance » à l'exposé des intentions gouvernementales. Cette année, la conférence sera axée sur le rôle des communes dans la R.A. et dans l'élaboration du quatrième Plan quadriennal.

Pour la R.A., la commune apparaît comme un cadre privilégié de préparation, d'élaboration et de prise de décisions, sous la forme de l'A.P.C. élargie (élus locaux communaux, responsables des échelons locaux du parti et des organisations de masse, représentants élus des petits fellahs et paysans sans terre), et des deux organes placés sous son autorité : le Comité technique communal et la Commission d'enquête communale. Missions : recensement des terres, étude des fourchettes de délimitation et d'attribution, préparation des listes de propriétaires touchés et des listes d'attributaires, installation de ces derniers, promotion des coopératives, etc. Par la suite, A.P.C. et coopérative polyvalente de services travailleront ensemble.

Pour ce qui concerne le plan quadriennal, les A.P.C. ont été associées à la mise en œuvre de celui qui s'achève (gestion de certains chapitres d'équipement public : développement économique rural, petite industrie locale, constructions scolaires, équipements collectifs divers...). La Conférence permettra de mieux préciser les conditions d'intervention des communes dans ce domaine... ainsi que pour la préparation du 2^e Plan. La décentralisation de certaines opérations d'investissements est à relier à la réforme fiscale dont le début d'application est prévu par la loi de finances 1973. Selon M. Medeghri, « elle vise à un partage équitable des ressources entre les différentes collectivités du pays correspondant au partage des responsabilités entre elles. Ce changement permettra aux communes de réaliser un plus grand nombre d'objectifs économiques et sociaux (8) ». Les A.P.C. sont apparues, au cours de ces 6 années écoulées, comme un utile instrument de promotion économique, sociale et culturelle, et comme la structure désignée pour l'exécution des programmes spéciaux. Les élus locaux ont été transformés, avec quelques succès, en gestionnaires.

(8) Dans le même ordre d'idée, une série de 5 décrets du 9 août 1973 (N^{os} 134 à 138) portent sur le fonds commun des collectivités locales, la déconcentration auprès des wilayates de certains crédits d'investissement et d'équipement de l'Etat, la gestion et l'exécution des plans communaux de développement, la déconcentration de la gestion du personnel, les crédits de fonctionnement des conseils exécutifs de wilaya.

II. — LES STRUCTURES DE MOBILISATION AGRAIRE :

1°) *Les 3^e Assises nationales du secteur socialiste agricole :*

Du 10 au 12 avril 1973, se tiennent les 3^e Assises nationales du secteur socialiste agricole. Les premières (1^{er} au 3 mars 1970) correspondaient au lancement du 1^{er} Plan quadriennal, et les deuxièmes (13 au 15 avril 1971) à la « bataille pour la récupération des richesses nationales ». Celles-ci qui vont réunir 921 délégués, le double des précédentes, et 300 responsables des organismes de tutelle ou des offices intéressés, traduisent l'enrichissement nouveau du contenu de l'institution au contact de la révolution agraire (pour la première fois, les présidents des coopératives de la R.A. participent à ces travaux, aux côtés des représentants des domaines autogérés et des coopératives d'anciens moudjahidine). Ce sont aussi les assises de la « clarification » des rapports de ce secteur avec les offices d'encadrement (commercialisation et services), car les « dysfonctions » en ce domaine ont été monnaie courante, malgré les réformes apportées après le 19 juin 1965 aux textes originels de mars 1963 et les diverses mesures d'« assainissement » qui avaient suivi (dissolution de l'O.N.R.A., création d'offices spécialisés, autonomie de gestion, élections aux caisses de sécurité sociale agricole (9). Désormais « les travailleurs ont compris qu'ils doivent pouvoir vivre du résultat de leur travail et non pas attendre de l'Etat leurs salaires » (10). Mais aussi, après une décennie de tentatives de remise en cause de la part de ses ennemis, le domaine autogéré paraît maintenant mieux assuré de son avenir : le voisinage des coopératives de la révolution agraire brise son isolement et crée les conditions d'un développement rural harmonisé. En retour, d'ailleurs, les coopératives de la R.A. appellent l'aide multiforme du secteur socialiste. Le ministre de tutelle, M. Tayebi Larbi, qui a affirmé sa volonté de laisser librement se développer ces deux expériences différentes de gestion — secteur autogéré, d'une part, coopératives de la R.A. et coopératives d'anciens moudjahidine, dont les règles sont maintenant très voisines, d'autre part — n'exclut pas cependant que le développement de la pratique, et les progrès de l'organisation économique d'ensemble de l'Algérie, permettent ultérieurement d'élaborer la synthèse des deux formules, dont chacune présente avantages et inconvénients spécifiques. Dans ces perspectives, elles ne doivent donc pas se cristalliser, mais demeurer évolutives. Si l'agriculture socialiste se présente désormais comme « une force à trois composantes » domaines autogérés, coopératives d'anciens moudjahidine, coopératives de la R.A.), il s'agit bien d'un seul secteur, dont les catalyseurs sont la coopérative polyvalente de services de la commune et le village agricole socialiste. Dans le même ordre d'idée, le Chef de l'Etat, dans son important

(9) M. Tayebi Larbi a annoncé au cours des assises, l'élargissement prochain aux attributaires de la R.A. de la législation sociale du secteur socialiste agricole.

(10) D'ailleurs augmentés cette année : le taux minimum de l'avance journalière sur revenu est passé de 8 à 9,80 D.A.

discours d'ouverture, après avoir rappelé que les ennemis de la R.A. avaient pu, un temps, s'abriter derrière le mauvais fonctionnement du secteur autogéré pour proposer « organisons d'abord ce dernier avant de songer à nationaliser l'agriculture privée », estime que l'agriculture autogérée doit saisir « l'occasion historique qui lui est offerte (par la R.A.), pour s'imposer d'une manière définitive ». Aussi, à l'avenir, les Unions Paysannes devront organiser tous les paysans des différentes branches du socialisme agricole. Le Chef de l'Etat a élargi le débat au terrain institutionnel :

« Parallèlement aux assemblées des travailleurs de l'autogestion, il existe des assemblées populaires élues qui jusqu'à présent n'ont pas rempli efficacement leur rôle (dans le domaine de la R.A.)... L'occasion leur a été donnée de se former. Elles doivent, à présent, affronter leurs responsabilités et s'acquitter de leur devoir vis-à-vis du secteur agricole, que ce soit au niveau des communes ou au niveau de la wilaya, car la gestion centralisée n'est pas, en soi, un modèle de gestion pour les travailleurs et les fellahs. La même réflexion s'applique aux offices, particulièrement aux offices agricoles créés pour être au service de l'autogestion et de l'agriculture en général. »

Enfin, le président Boumedienne assigne à l'agriculture algérienne les objectifs suivants : « nourrir non pas 15 millions de personnes mais le double », gagner des devises par l'exportation, stopper l'exode rural par la redistribution des terres et la transformation de l'habitat (le 2^e Plan quadriennal prévoit la construction de 130 000 logements ruraux), rentabiliser les coopératives; mais la priorité de la Révolution agraire demeure la justice sociale. M. Tayebi Larbi annoncera l'installation prochaine d'Unions des domaines autogérés et la normalisation des rapports entre les unités de production et les organismes nationaux prestataires de services : assouplissement du système des relations contractuelles, arbitrage par des commissions de wilaya, représentation des exploitations auprès des offices par les Unions des domaines autogérés, etc. Les assises s'achèveront par l'adoption de 5 résolutions, dont une de politique générale (cf. *Doc.*).

2°) *L'Union nationale des paysans algériens :*

La Charte de la R.A., au-delà de ses objectifs économiques et sociaux, a l'ambition de faire du paysan « un citoyen responsable, définitivement intégré dans la vie politique nationale ». Sage préoccupation, quand le monde rural représente 80 % de la population, et nouvelle occasion de remarquer l'inaptitude du F.L.N. à mobiliser les masses dans cette entreprise. Or, la R.A. s'avère, par elle-même, un puissant facteur de politisation : « elle sensibilise le fellah sur la nécessité du travail collectif, l'introduit dans la coopérative (école du socialisme) » etc. Quel support donner à cet « éveil » politique ? Le rôle des coopératives est limité *ratione materiae*, le rôle des A.P.C.E. est limité *ratione temporis*. La permanence et la généralité des droits et devoirs de la paysannerie au sein de la Communauté nationale, ne peuvent s'exprimer que par l'intermédiaire d'une véritable organisation politique. Il existe, certes, des Unions paysannes, mais ouvertes à toutes les catégories de cultivateurs — sauf les paysans sans terre, bénéficiaires potentiels de la R.A. ! — et teintées de corporatisme. Les plus anciennes

datent de 1970. Le parti a « structuré » par ce relais environ 150 000 paysans, dont de nombreux moyens et gros propriétaires qui ont souvent pris le contrôle des Unions, d'ailleurs fort inégalement réparties sur le territoire. Organisation inexistante, actions disparates, fractionnées, à très court terme, bref une expérience décevante. Le problème a donc été repris à la base. Sur les orientations données par le Chef de l'Etat, un groupe de travail réunissant des représentants de la présidence, du parti, du ministère de l'agriculture, des Unions paysannes, a élaboré un projet d'Union nationale des paysans algériens qui a été entériné le 22 mars au cours d'une réunion des cadres du parti (responsables de l'appareil central et des organisations de masse, commissaires de wilaya du F.L.N.), sous la présidence de M. Boumédiène, assisté de MM. Chérif Belkacem, Tayebi Larbi et Boualem Benhamouda. L'U.N.P.A. devient l'organisation rurale du F.L.N. et regroupera tous les fellahs dans une organisation unique; son institutionnalisation intervient lors du passage de la première à la deuxième phase de la R.A. Trois principes commandent sa constitution :

1°) La progression vers une organisation politique unique, à terme, mobilisant tous les paysans qui ont un intérêt direct au succès de la R.A. (l'U.N.P.A. aura sa responsabilité propre à côté des autres organisations de masse du parti).

2°) L'organisation de la paysannerie « selon les principes du F.L.N. » (mobiliser et former idéologiquement et politiquement les militants; susciter et véhiculer l'expression directe des aspirations de la base en leur conférant la « représentativité »).

3°) La mise à la disposition des paysans de moyens institutionnels, pour la défense de leurs intérêts propres.

Deux orientations essentielles : s'appuyer sur la masse des paysans pauvres (attributaires de la R.A., paysans sans terre, petits exploitants épargnés par la R.A.), et appliquer les règles de la collégialité et du centralisme démocratique dans le fonctionnement des instances, en restant vigilants à l'égard des structures et comportements « hérités du colonialisme ». Un objectif immédiat : la mise en place, avant le 30 juin 1973, des Unions paysannes communales, afin de rendre les A.P.C.E. en mesure de jouer leur rôle dans le lancement de la deuxième phase de la R.A. (reprise de la doctrine de la « construction par la base »). En attendant la création d'une organisation unique de la paysannerie, la diversité actuelle des intérêts a imposé un démarquage transitoire des attributions entre l'U.N.P.A. et la Fédération nationale des travailleurs de la terre : la F.N.T.T. mobilisera en son sein, aussi bien les membres des collectifs permanents de domaines autogérés, que les coopérateurs anciens moudjahidine, et les salariés qu'ils emploient; l'U.N.P.A. se consacrera dans un premier temps, au secteur privé et à la mobilisation des attributaires ou éventuels bénéficiaires de la R.A. Les deux organisations fusionneront ultérieurement.

La structuration de l'U.N.P.A. va débiter par la constitution des cellules de base, les « faoudjs » (brigades) et l'élection de leurs bureaux. Puis les Unions paysannes communales seront élues par les bureaux des faoudjs

de chaque commune, réunis en assemblée générale. A ces deux niveaux, c'est le parti qui assumera le contrôle des opérations et l'installation des bureaux et des U.P.C. Ultérieurement seront organisés les niveaux de la daïra et de la wilaya, et là le F.L.N. partagera ses responsabilités avec l'administration. L'U.N.P.A. sera ouverte aux propriétaires touchés par la R.A., seulement lorsque la phase de limitation des terres privées sera terminée. Une circulaire présidentielle d'avril 1973 fixe les orientations des Unions paysannes : « Les U.P. visent à la mobilisation d'un million de fellahs sans terre, comme elles tendent à cristalliser l'engagement des alliés les plus sûrs de la R.A. pour en faire une force consciente, capable de participer concrètement à la réalisation de cette grande œuvre ». En quelques semaines le parti va se grossir ainsi de plusieurs centaines de milliers de petits paysans, « apport salutaire au renouveau du F.L.N. », dont l'appareil saura organiser assez efficacement, semble-t-il, l'encadrement élémentaire. Encore faut-il noter qu'il perd l'exclusivité de cet effort de structuration d'une organisation de masse puisqu'il doit le partager avec les walis à l'échelon des Unions paysannes de wilaya. Intéressant précédent. En juin, le chiffre de 60 000 adhérents est atteint. Ils sont 800 000 au cours du dernier trimestre de 1973. Partout les U.P.C. ont pris la relève des anciens représentants de la paysannerie au sein des A.P.C.E. Puis une série de séminaires a réuni les cadres de l'U.N.P.A. au niveau des daïrate. Ces débats ont permis de dégager une « élite apte à prendre ses responsabilités au niveau des wilayate ». Dès la mi-septembre, les Unions paysannes de wilaya ont été formées. L'U.N.P.A. est devenue « opérationnelle ». Un prochain congrès des paysans prévu pour 1974, permettra de parfaire les rouages de l'organisation « afin qu'elle puisse jouer son rôle dans le cadre du redressement économique de l'agriculture dite « traditionnelle » et de l'éveil de la conscience politique chez la paysannerie ».

3°) LE VOLONTARIAT DES ÉTUDIANTS :

Le phénomène du volontariat des étudiants pour les opérations de la R.A. qui s'était manifesté avec force en 1972, va connaître en 1973 un développement surprenant, en même temps qu'il va être structuré par le gouvernement désireux de ne rien laisser perdre de l'énergie libérée au profit de son grand dessein, et de prendre appui sur elle pour régler, à l'occasion, quelques autres problèmes. L'institutionnalisation du volontariat est demandée par les participants d'une série de séminaires organisés par la J.F.L.N. à Alger, Constantine et Oran, et qui s'achèvent le 10 février. Le 19 février commence à Alger une série de débats, très ouverts et très francs, entre le président Boumedienne et les étudiants qui ont participé à la première expérience de volontariat, l'été 1972. C'est l'occasion, pour le Chef d'Etat, de remarquer que la R.A. « a gagné, grâce à l'adhésion des étudiants, un allié puissant, l'élite de la jeunesse universitaire consciente », mais que l'intérêt est partagé, car si l'étudiant fait ainsi œuvre d'éducateur, il est aussi élève, et découvre « le fond de la réalité algérienne ». L'éditorialiste d'*El Moudjahid* (n° du 11-12 mars 1973), développe l'idée : le

volontariat n'est pas seulement une opération d'entraide au profit de la paysannerie, une nouvelle forme de « touiza », il devient un acte politique :

« La R.A. intervenant dans une conjoncture assez particulière a trouvé les Algériens comme figés, refroidis, entièrement coupés de la révolution, voyant dans le FLN un simple sigle et non le moteur révolutionnaire qui devait les entraîner. Ce fut alors le renouveau... L'étudiant, lui, avait peut-être senti plus tôt le besoin de changer la société... L'Université voulait sortir de la médiocrité « théoriste » dans laquelle elle tournait en rond depuis quelques années. Le renouveau de la révolution fut le renouveau de toutes les institutions, y compris l'Université. »

Le 24 mars ce journal annonçait qu'une instruction présidentielle aux principaux responsables nationaux décidait que les étudiants volontaires de l'été 1972 et de l'hiver 1972-1973 allaient être organisés en « comités de volontariat pour la R.F.A. », élus démocratiquement par l'ensemble des étudiants qui s'étaient déjà portés volontaires. Une commission nationale serait chargée, sous l'égide du ministère de l'Enseignement Supérieur et avec des représentants de la C.N.R.A. et des ministères concernés, de préparer les prochaines campagnes de volontariat, dont l'organisation logistique serait placée, à l'échelon local, sous la responsabilité des walis. Un décret n° 73-68 du 16 avril 1973 fixe ainsi les tâches de cette commission : définir les objectifs du volontariat des étudiants dans le cadre de la R.A., élargir la base du volontariat au sein des établissements en liaison avec les comités d'étudiants, réunir l'ensemble des conditions réglementaires, organisationnelles et matérielles nécessaires, coordonner à cet effet l'action des administrations et collectivités locales concernées, assurer la liaison avec les autres formes de volontariat pour la R.A. qui se développent parmi les travailleurs et la jeunesse. Organisées sous l'autorité de M. Benyahia, les élections aux comités d'étudiants vont se dérouler au scrutin uninominal, secret, à un tour, entre les 3 et le 12 avril. Etaient électeurs et éligibles tous les étudiants volontaires de l'été 1972 et de l'hiver 1972-1973. Les comités d'établissement éliront un comité d'Université. La participation sera massive et l'on peut considérer les comités élus comme très représentatifs. C'est la Faculté des Lettres d'Alger qui aura fourni le plus faible contingent de volontaires : 50 pour 3 000 étudiants. M. Benhahia, en installant le 19 avril les comités d'Alger, va prendre appui sur le développement du volontariat pour évoquer la réforme de l'université :

« La refonte de l'enseignement supérieur s'ancre dans les esprits. L'Université nouvelle se crée progressivement au point que nous pouvons arriver à l'étape importante qui non seulement va faire disparaître les facultés et donner naissance à des institutions en rapport avec nos objectifs, mais aussi va apporter une transformation qui amènera les étudiants à jouer un rôle plus responsable dans tous les domaines de la vie universitaire. C'est dire que les élections qui ont donné lieu à la désignation des comités de volontariat seront suivies d'élections pour la désignation d'assemblées où enseignants, étudiants, agents administratifs, techniques et de services seront associés à la gestion de l'Université dans tous les domaines... Un des objectifs principaux de la refonte est la transformation du système universitaire en vue de son intégration dans l'effort national de développement et les objectifs globaux de la révolution. » Idées qu'il reprendra le 19 mai pour la commémoration du déclenchement de la grève de l'U.G.E.M.A. en 1956, en établissant un parallèle entre Révolution Agraire et Révolution culturelle : « La date du 19 mai 1956 et l'ouverture des listes du volontariat sont très proches sur le plan de l'interprétation idéologique... Ou bien l'Université s'embourgeoise et elle

formerait des cadres en conséquence, qui iraient gangréner les administrations, ou bien les étudiants se trempent dans le combat quotidien au sein des masses, et alors tous les espoirs sont permis. »

La campagne d'été du volontariat(11) va être soigneusement préparée autour de deux axes de priorité, qui commandent la réussite de la deuxième phase de la R.A. : la consolidation des coopératives et l'organisation des paysans pauvres, afin de les mettre en mesure de défendre leurs intérêts par l'intermédiaire des Unions paysannes qu'il faut rendre opérationnelles. Les volontaires recevront les missions suivantes :

1°) assistance aux A.P.C.E. (dépouillement et exploitation du recensement des terres privées; confection des listes de propriétaires touchés, non touchés, absentéistes, attributaires...);

2°) assistance aux coopératives de production de la R.A. (explication des statuts aux coopérateurs, organisation de la gestion, préparation des dossiers, participation aux travaux de mise en valeur...) et assistance analogue aux coopératives polyvalentes de Services.

Du 12 au 18 juillet, une nouvelle série de libres débats mettait en présence le Chef de l'Etat et environ 3 000 volontaires(12) venus des trois universités algériennes et de l'étranger (environ 200 étudiants), avant leur départ dans les campagnes. Occasion, pour le président Boumedienne, de développer une idée qu'il reprendra par la suite et notamment dans son discours de Berriche déjà cité (2 juillet 1973) :

« La révolution algérienne doit être une œuvre de solidarité et d'entr'aide, non une opération de haine et de vengeance »; et d'exprimer son opposition à la thèse de « ceux qui préconisent un violent conflit de classes en vue de forger le combat de ceux qui ont foi au socialisme »(13). Occasion également de reprendre en main les étudiants algériens à l'étranger : « Je sais qu'ils entendent dire que leur pays vit sous un régime que les faux démocrates qualifient de militaire ou de policier, pour la simple raison que nous n'avons pas choisi la méthode des débats parlementaires à laquelle les étrangers sont habitués, cette méthode qui fait perdre du temps et qui disperse les efforts; pour la simple raison aussi que nous avons préféré à cette méthode celle de l'application de la démocratie réelle établie sur la décentralisation en partant de la base... Il est illogique et invraisemblable que la jeunesse européenne constitue pour notre jeunesse l'exemple à suivre. »

Ces débats reprirent le 27 septembre au cours d'un séminaire national de bilan et de synthèse réunissant tous les volontaires de retour des campagnes, la Commission nationale du volontariat, la C.N.R.A., et présidé par le Chef de l'Etat, assisté de MM. Chérif Belkacem et Benyahia. Quatre rapports furent présentés par les universités d'Alger, de Constantine, d'Oran et par les étudiants algériens à l'étranger. Leur qualité est telle que les responsables chargés de l'application de la R.A. ont décidé de s'en inspirer largement pour régler les problèmes. La structuration « horizontale » du volontariat est apparue comme fructueuse au plan de la liberté d'expression,

(11) Elle s'est déroulée du 15 juillet au 15 août.

(12) Il y eut, au moins, 5 000 volontaires, mais 3 000 seulement purent être « embrigadés ».

(13) Ce n'est pas, bien entendu, la position du P.A.G.S. où l'on cite volontiers LÉNINE, pour qui « une minorité de privilégiés et une masse de pauvres et de travailleurs, ce sont deux nations ». D'où il résulterait que la R.A. ne peut s'accomplir sans une violente lutte de classes où la paysannerie et la classe ouvrière doivent s'allier.

de la créativité et du maintien de l'enthousiasme des participants. D'autre part, la R.A. se confirme comme le catalyseur de la mobilisation politique des étudiants dans tous les domaines. Les questions les plus débattues ont concerné l'U.N.P.A. (pour le Chef de l'Etat, la priorité est à la mise en place de ses structures; elle deviendra une grande organisation révolutionnaire ultérieurement), l'activité des commissions de recours, les insuffisances de certaines autorités locales (pour le Chef de l'Etat elles s'expliquent par le niveau encore faible de conscience politique et d'engagement, lié au manque de formation intellectuelle), les villages socialistes agricoles, les coopératives, l'application des « fourchettes », les perspectives d'avenir du volontariat. Le président Boumedienne a noté que la R.A. n'a pas rencontré de problèmes politiques et que les seules difficultés sont d'ordre technique (ainsi, pour la délimitation des exploitations privées, il faudra attendre 1974 pour juger; mais, d'ores et déjà, les nationalisations sont très avancées dans la wilaya de Constantine). Il a lancé, d'autre part, un appel pour le doublement du nombre des volontaires en 1974 (mot d'ordre : « 1 million de jeunes pour la révolution »). Tout au long de ces débats, le Chef de l'Etat s'est montré extrêmement attentif aux remarques, critiques et propositions des étudiants et a reçu témoignage de son incontestable popularité. Le prolongement de ces rencontres s'est matérialisé par la tenue à Paris, à partir du 24 novembre, des assises des étudiants émigrés : 6 comités régionaux seront élus avec pour tâche de mobiliser un millier de volontaires en 1974.

III. — LE SYNDICALISME OUVRIER :

1°) *La conférence nationale des travailleurs émigrés :*

Du 12 au 14 janvier 1973, sous la présidence du Chef de l'Etat et en présence de MM. Boutefflika, Bedjaoui, ambassadeur d'Algérie à Paris, et Gheraieb, président de l'Amicale des Algériens en Europe, 300 cadres de cette organisation tiennent à Alger la première Conférence nationale sur l'émigration. Elle permet d'aborder les problèmes rencontrés par ces travailleurs en Europe, et notamment celui du déracinement socio-culturel. Mais elle traduit plus encore le souci des dirigeants algériens de conserver les émigrés dans la communauté nationale, de ne pas les « perdre » et d'être en mesure, un jour, de les réintégrer dans les forces productives du pays. M. Bedjaoui déclarera :

« Notre pays crée les conditions du retour définitif par son développement socio-économique, par la promotion industrielle et par la R.A. » Idées que développera également M. Gheraieb : « Une solution au problème de l'émigration ne peut être trouvée que dans le développement de l'économie nationale... Le vœu ardent de la communauté nationale émigrée est le retour au pays natal... La R.A. mettra fin à l'exode rural et au sous-emploi, ce qui tarira la source de l'émigration. D'autre part, la révolution industrielle permettra la réinsertion de nos émigrés sur le sol natal ».

2°) L'U.G.T.A. :

Le 24 février, à l'occasion du 17^e anniversaire de l'U.G.T.A. et du 2^e anniversaire de la nationalisation du pétrole algérien, le Chef de l'Etat, entouré des membres du Conseil de la Révolution et du gouvernement, des responsables centraux du F.L.N. et des organisations de masse, préside une assemblée générale des cadres de la centrale syndicale. Il y prononce un discours qui marquera les thèmes dominants de l'année en politique intérieure algérienne et qui « introduit » le 4^e Congrès que prépare l'U.G.T.A. pour le mois d'avril dans une atmosphère de confiance et d'enthousiasme qu'elle n'avait jamais connue auparavant.

Selon le Chef de l'Etat, « à l'indépendance politique a été donné son véritable contenu, l'indépendance économique... La bataille d'aujourd'hui consiste à donner un contenu social et surtout socialiste à l'indépendance économique... Il ne saurait y avoir en Algérie de classe bourgeoise... La bataille pour la R.A. est la bataille de tous, car le succès de la révolution socialiste est étroitement lié au succès de la R.A. ». Puis, il évoque l'élection prochaine des assemblées des travailleurs de la Charte socialiste des entreprises : « En 1974, il s'agira non plus de parler de l'application de cette mesure mais de tirer les enseignements de la première expérience dans ce domaine. » Enfin, le Président relance la campagne pour le renforcement du Parti : « Au moment où vous vous apprêtez à tenir votre prochain Congrès, le phénomène qui apparaît aujourd'hui est incontestablement celui du renouveau du Parti et son renforcement, tant il est vrai que le Parti ne peut devenir fort que si le syndicat et les autres organisations de masse le sont aussi. En revanche, la faiblesse de ces organisations se reflète automatiquement sur le Parti qui devient alors incapable d'assumer ses tâches et responsabilités historiques. Ainsi donc, en renforçant le syndicat, nous ne faisons que consolider les rangs du Parti. » Toute l'année, le Chef de l'Etat reprendra cette idée auprès de chacune des organisations de masse.

Ce congrès va s'ouvrir dans une très « haute » conjoncture : jonction entre deux plans quadriennaux, mise en route effective de la gestion socialiste des entreprises, ouverture de la phase décisive de la R.A., tout cela suscitant un véritable courant de renouveau au sein du parti et des organisations de masse. L'U.G.T.A. va être ainsi appelée à devenir un syndicat gestionnaire responsable, à contribuer au « réajustement révolutionnaire » général en promouvant l'engagement et la mobilisation des travailleurs autour des deux grandes Chartes de 1971 (l'alliance des ouvriers et des paysans), à suppléer les insuffisances du parti comme support politique de la R.A. et de la gestion socialiste des entreprises en servant de « contrepoids aux tendances déviationnistes et formalistes » (14) d'où des relations plus souples avec le F.L.N.

Réuni le 31 mars à cet effet, le Conseil de la Révolution constate l'excellence du travail de la commission nationale de préparation du Congrès, présidée par M. Chérif Belkacem : « les conditions pour une réussite totale sont réunies ». Les débats préparatoires à l'échelon local, ont été particulièrement ouverts et animés et les rapports de synthèse présentés par les Unions de wilaya conservent l'empreinte de cette liberté de ton et de cette vigueur. S'ils saluent les réalisations du régime et expriment leur mobilisation autour

(14) Cf. *El Djeich* — avril 1973.

des grandes réformes de structure, ils n'hésitent pas à dénoncer les carences (les règles de l'autogestion agricole sont « bafouées », les offices qui encadrent la production agricole sont des « sangsues ») et à exprimer les revendications de la base (unification des régimes de sécurité sociale et des grilles de salaire, effort pour l'habitat et l'équipement sanitaire, achèvement du nouveau code du travail).

Les travaux du 4^e Congrès vont se dérouler du 2 au 6 avril, portes ouvertes (le précédent, en 1969, congrès de la « mise au pas », avait eu lieu à huis clos), avec près de 800 délégués élus (moyenne d'âge 32 ans), dont 68 femmes et 52 émigrés; 55 délégations étrangères y assisteront, venant des pays socialistes, des « pays frères » et d'Europe occidentale (C.G.T., C.F.D.T., C.G.I.L...). Dans son discours d'ouverture, le Chef de l'Etat saisira l'occasion d'adresser une sérieuse mise en garde au secteur privé et insistera sur la clarification attendue au sein de l'U.G.T.A. devant les nouveaux objectifs qui lui sont assignés : animer un volontariat de travailleurs pour la R.A. (explication politique en milieu rural, participation aux travaux, etc.) afin de concrétiser l'alliance entre les paysans et les travailleurs citadins — de ce point de vue l'effort, déjà engagé, sera amplifié et près de 15 000 travailleurs répondront à l'appel du ministre du travail, pour la journée nationale du volontariat, le 27 mai 1973 —; « exploiter les possibilités » des textes organisant la gestion socialiste des entreprises publiques et les nouveaux rapports collectifs de travail dans le secteur privé — mais ces dispositions sont encore trop générales pour être opératoires et un long travail d'élaboration des règles d'application est en cours au sein de la commission ad hoc présidée par M. Chérif Belkacem; une seule expérience d'élection d'une assemblée de travailleurs a eu lieu en 1972, à la S.N. Métal (8 000 emplois, 19 unités économiques) et celles prévues pour novembre 1973 seront reportées —. En fait, la priorité est encore au travail de formation de la conscience syndicale et politique, et de transformation des mentalités, afin d'assurer le succès de la Charte pour la gestion socialiste des entreprises. Toute une campagne se développe pour la promotion d'une idéologie de la « participation » (« entre l'étatisme et l'autogestion »), formule présentée comme la mieux adaptée au niveau de développement de l'Algérie et à sa situation dans le monde contemporain.

Mais la priorité demeure la constitution d'un syndicat fort. L'on compte beaucoup sur l'institutionnalisation de la section syndicale d'entreprise (Charte de 1971) pour assurer le renouveau de l'U.G.T.A. par l'élargissement de la base. C'est qu'en effet la centrale connaît un problème d'effectifs. Ceux-ci atteignaient environ 350 000 membres en 1963; le chiffre est tombé aux abords de 250 000 en 1965; le congrès de 1969, « Congrès de crise », se traduisit par une régression nouvelle d'environ 12 %; la promulgation des deux grandes Chartes de 1971 a amené un regain d'adhésions mais il est encore insuffisant; l'estimation du nombre de militants en 1972 est d'environ 300 000, dont 1/3 pour la wilaya d'Alger, c'est-à-dire un travailleur non agricole sur trois. Encore faut-il que le nombre aille de pair avec le niveau de formation intellectuelle et syndicale et l'analphabétisation est encore le principal handicap. Il serait nécessaire d'ouvrir au moins un institut de

formation par wilaya. Le 27 avril, M. Mazouzi inaugurera à Alger l'Institut des études syndicales et politiques de Bouzaréah en présence du commissaire national du Parti pour le grand Alger, M. Mohammed Boukhalfa et de M. Abdelkader Bennikous, secrétaire général de l'U.G.T.A. Cet Institut réalisé par la wilaya d'Alger sera chargé de former des cadres aussi bien pour le Parti que pour l'U.G.T.A. et les autres organisations de masse (stages de formation de base accélérée et stages de perfectionnement). Il fonctionnait depuis 3 ans sous une forme différente. Recrutement, formation des militants, mais aussi rénovation de l'appareil s'imposent au même titre pour rebâtir l'U.G.T.A. Les projets de révision des statuts ont été publiés par *Révolution et Travail* (n° 216 à 218, février-mars 1973). Il est proposé notamment de créer une union syndicale communale, parallèle à la kasma du Parti. La résolution organique qui sera adoptée posera le principe d'une réduction du nombre de fédérations, du recensement et de la permanence des liens entre les commissions exécutives et leur base élective, de l'élimination du cumul des charges syndicales avec certaines fonctions administratives ou politiques. A l'issue de ce Congrès, il apparaît que l'U.G.T.A. a retrouvé la voie d'une certaine autonomie d'action par rapport au Parti. Il est vrai que, parmi les diverses organisations de masse, pseudopodes du F.L.N., elle est peut-être la seule à pouvoir le faire, disposant déjà d'une histoire propre, et, quelles que soient les insuffisances, de militants formés, retrouvant enfin son dynamisme au moment où « l'approfondissement de la révolution socialiste » ne peut plus progresser sans son concours. Cette situation nouvelle va se traduire, lors de l'élection de la commission centrale exécutive, par « le changement dans la continuité » : 36 « nouveaux » sur 75 membres (dont 4 femmes et 7 émigrés : le Congrès a pris en charge le programme d'action défini en janvier par la conférence nationale sur l'émigration. Il y aura 5 représentants des « forces montantes » parmi les 11 membres du secrétariat national (cf. Doc.) à la tête duquel M. Abdelkader Bennikous est reconduit, mais flanqué d'un secrétaire général adjoint, M. Aziz Abdelmajid, né en 1940 dans les Aurès dans une famille de petits fellahs, ancien maquisard, secrétaire général de la Fédération des cheminots.

IV. — LES AUTRES ORGANISATIONS DE MASSE :

1°) *Le problème de l'organisation unifiée de la jeunesse :*

Les nécessités de la bataille du développement et de l'édification socialiste ont conduit les dirigeants algériens à souhaiter disposer dans leur entreprise de restructuration du parti et des organisations de masse, d'une organisation de la jeunesse en faisant fond sur le « raz de marée » du volontariat. Le 1^{er} mars 1973, M. Fadhel (15) préside la première séance de travail de la commission nationale de la jeunesse (C.N.J.) installée depuis quelques jours

(15) Ministre de la Jeunesse et des Sports.

et composée de représentants des différents ministères et organisations de masse intéressés (une trentaine de membres). Cette commission a pour tâche d'étudier, d'enrichir et d'amender dans un délai de 3 mois un projet de charte d'une organisation unique de la jeunesse qui lui est proposée par M. Fadhel et qui doit être soumis à l'approbation du Conseil de la Révolution, la C.N.J. se chargeant ensuite d'en régler les modalités d'application. Deux noms sont proposés : Union nationale de la Jeunesse algérienne (U.N.J.A.) et Union de la Jeunesse socialiste algérienne (U.J.S.A.). C'est le premier qui prévaudra. Le projet énumère un certain nombre de principes idéologiques et organisationnels. Les principes idéologiques définissent le mouvement comme un dépositaire et un continuateur des valeurs nationales et des valeurs de la révolution socialiste, comme une entreprise nationale à laquelle doivent participer les responsables de toutes les organisations politiques, économiques, sociales, administratives et culturelles) dont la tâche est de « favoriser l'émergence au sein de la jeunesse d'une conscience socialiste claire et sans cesse radicalisée ». Les principes d'organisation sont les suivants : unicité du mouvement (« La distinction des jeunesses scolaire, ouvrière, paysanne, est politiquement erronée parce qu'elle ne se fonde pas sur une idéologie commune »); caractère de masse (mais le mouvement « vise à l'émergence d'une élite — le mot sera rejeté par la C.N.J. — capable de constituer plus tard l'avant-garde du parti »); liaison organique avec le Parti; élection des responsables à tous les niveaux; « centralisme démocratique »; appareil central permanent léger; planification stricte du programme d'action (indispensable « pour éviter l'activisme, l'anarchie, l'aventurisme et l'improvisation »); « organisation fondée sur la différenciation des tranches d'âge et des milieux d'activité » (de 6 à 16 ans : corps de « pionniers »; après 17 ans, encadrement des jeunes sur le lieu de formation ou sur le lieu de production); les différentes assemblées de jeunes ainsi constituées désigneront des comités qui éliront les comités communaux de jeunes; ces derniers éliront « un bureau national » au niveau de chaque wilaya (à moins qu'il ne procède d'une Assemblée de jeunes de wilaya; la question est posée); la base organisationnelle du mouvement est donc la commune, puis l'on suit le découpage politico-administratif officiel afin de permettre à chaque niveau la coordination des activités avec les autres institutions ou organisations de masse.

La C.N.J. travaillera 3 mois à l'élaboration du projet définitif — pas toujours dans l'enthousiasme car l'on relève un assez fort absentéisme affectant jusqu'au tiers de ses membres —. Puis le gouvernement décidera d'organiser pour la fin de l'année, une conférence nationale de la jeunesse qui doit « consolider l'organisation de la jeunesse algérienne afin de lui permettre de jouer son rôle dans l'édification socialiste du pays ». Le 23 juin, au siège du Parti, le Chef de l'Etat préside une réunion de tous les cadres concernés par la préparation de cette conférence; nouvelle réunion le 2 juillet, présidée, cette fois, par M. Chérif Belkacem. La fête de l'Indépendance, le 5 juillet, est célébrée aussi comme une fête de la jeunesse et *Révolution africaine* consacre à ces problèmes l'essentiel de son numéro du 6 juillet. Mais trop de difficultés subsistent devant cet ambitieux projet. Les principales tiennent

aux difficultés de l'encadrement de 7 millions de jeunes, la moitié de la population algérienne. M. Fadhel, dans une interview à *El Moudjahid* (11 juillet) se demande où trouver les 100 000 cadres nécessaires. Les seules sources possibles sont le Parti et l'Education nationale, mais celle-ci disposera à peine d'un nombre égal d'enseignants en 1974 et le parti n'est pas assez fort pour garantir que ces derniers soient tous « imprégnés au plus haut degré des réalités du pays » et politisés en conséquence. Reste la J.F.L.N. « dont les actions en faveur de la jeunesse se comptent sur les doigts d'une seule main » : les chefs d'établissements scolaires ont rejeté la constitution de cellules et de brigades de la J.F.L.N. dans les lycées et collèges, et elle n'a pas trouvé d'ouverture auprès des élus locaux; aussi s'est-elle découragée de la lutte et s'est-elle repliée dans le bureaucratisme. Quant aux Scouts musulmans algériens — 200 000 en 1962 — leur mouvement est en pleine décadence en 1973. Pour M. Fadhel, la viabilité du futur mouvement repose donc sur les 10 000 cadres qu'il espère trouver, dans un premier temps, auprès de l'Education nationale et avec lesquels la future U.N.J.A. pourrait structurer 5 à 600 000 jeunes, puis, progressivement, faire tache d'huile et engorger vers 1980, toute la jeunesse du pays.

Le 11 juillet, le Chef de l'Etat installe solennellement les 2 commissions nationales dont la création a été décidée le 27 juin et qui sont chargées de préparer l'une, sous la responsabilité de M. Bitat, le prochain Congrès de l'U.N.F.A., l'autre, sous la responsabilité de M. Benyahia — et non point du ministre de la Jeunesse — la Conférence nationale de la Jeunesse, projetée pour la fin de l'année. Après le congrès de l'U.G.T.A., des anciens moudjahidine et du Secteur socialiste agricole, ce sont les deux prochaines étapes assignées à la reconstruction du parti.

Soulevée par le courant, la J.F.L.N. réunit son Conseil national, du 8 au 10 décembre et se surprend alors à renaître : elle revendique 190 000 adhérents, entend parvenir incessamment au chiffre de 300 000, sur la lancée du volontariat, et de 1 000 000 à la fin de 1974. Le Conseil définit une « plateforme d'action qui allie plus que par le passé la jeunesse algérienne engagée aux grandes tâches du pays » et obtient de M. Benyahia le satisfecit souhaité : « la future conférence nationale de la jeunesse ne pourra pas réussir sans la participation de la J.F.L.N. ». Conférence attendue pour 1974, comme le Congrès de l'U.N.F.A.

2°) L'U.N.F.A. :

L'U.N.F.A. est, avec la J.F.L.N., l'organisation de masse qui éprouve le plus de difficulté à être. Le Chef de l'Etat n'a pas manqué, d'ailleurs, de se rendre le plus souvent possible à son chevet. Ainsi, présidait-il la réunion du Conseil national de l'Union, du 7 au 10 février 1973; occasion d'un important discours, le 9, consacré à la place des femmes dans la R.A., dans la Gestion socialiste des entreprises, dans le militantisme socialiste et dans la société, et pressant l'U.N.F.A. de concevoir des programmes d'action précis pour le soutien et le renforcement de la base populaire de l'Union. Il récidivera le

8 mars, « journée internationale de la femme », en évoquant sa libération dans le cadre de la « personnalité arabo-islamique », et annoncera la promulgation prochaine du nouveau Code de la Famille. Le Conseil national de l'U.N.F.A. va se réunir de nouveau début avril (« L'U.N.F.A. s'engage à redynamiser son organisation en conformité avec les options fondamentales du pays »), puis le 3 juillet, sous la présidence de M. Chérif Belkacem, en vue de la préparation du futur Congrès (16), avant la mise en place, le 11 juillet de la commission préparatoire ad hoc dirigée par M. Rabah Bitat.

3°) *Les Anciens Moudjahidine :*

Le 4^e Congrès des anciens moudjahidine va se dérouler du 8 au 10 mai, sous le mot d'ordre : « retrouver la conscience collective nationale des années de lutte pour la mettre au service du développement et de l'édification du socialisme ». Et l'éditorialiste d'*El Moudjahid* (12 mai) va considérer cet événement comme « un tournant décisif pour la remise à flot d'une organisation qui, contre toute logique, s'était tenue à l'écart jusque-là de toutes les activités politiques ». Pour la première fois, ces assises seront élargies aux anciens cadres de l'A.L.N. Le climat des débats restera empreint de liturgie historique (« souci de passer le flambeau aux générations d'après-guerre »). C'est la nature de l'institution. Mais il sera marqué également par un esprit de mobilisation pour la continuité de l'engagement militant, sous l'impulsion donnée par le Chef de l'Etat dans son discours d'ouverture dont les thèmes, outre l'évocation de la question palestinienne, furent les suivants : pas de « nouvelle classe », la mission des anciens n'est pas terminée. Le président situa ces assises dans une perspective d'ensemble :

« La tenue de ce Congrès entre dans le cadre d'une série de congrès que nous avons décidé de réunir durant cette année. Il y a quelques jours, s'est tenu le Congrès des travailleurs, aujourd'hui, c'est celui des anciens moudjahidine qui s'ouvre, et dans le courant de cette année doit se tenir le Congrès des femmes algériennes ainsi que la Conférence de la jeunesse algérienne [ces deux congrès seront remis à 1974] qui doit déboucher sur une nouvelle organisation de ce secteur. Après la tenue, l'année prochaine, du Congrès des fellahs, nous avons achevé la série des congrès des organisations de masse pour entrer dans une nouvelle phase de l'organisation à l'échelle nationale. »

Le Congrès se séparera après avoir adopté une série de résolutions (cf. Doc. : résolution de politique générale), et un nouveau programme d'action « adapté aux réalités de l'heure » (priorité de la R.A. et la gestion socialiste des entreprises), après avoir révisé la structure de l'organisation (meilleure représentation régionale) et renouvelé le Conseil national (pour la première fois, trois femmes y entrent, dont Mme Bitat). Le nouveau secrétaire général coordinateur de l'Organisation est M. Abdellaziz Kara, un diplomate né en 1934 dans la wilaya de Constantine.

Ce Congrès aura permis, par ailleurs, de traiter les problèmes du reclassement des anciens moudjahidine, qui sont souvent des ruraux d'âge mûr, déracinés et sans qualification, pour lesquels le gouvernement a consenti des

(16) Prévu pour le printemps 1974.

efforts importants (distributions de bétail, de pensions, de prêts d'installation, de licences commerciales, de plusieurs dizaines de fermes soustraites au secteur autogéré et organisées en coopératives d'anciens moudjahidine jouissant d'une autonomie totale de gestion depuis le décret du 22 septembre 1971). En 1973, le Gouvernement a créé une commission nationale et des commissions de wilaya pour le reclassement et la promotion des anciens moudjahidine (décrets N° 73-53 et 73-54 du 28 février). Il a créé également (Décret N° 73-171 du 1^{er} octobre) les Coopémad (Coopératives de moudjahidine et ayants-droits) qui sont des sociétés civiles à personnel et à capital variables de 3 catégories : coopératives de services, coopératives de production, coopératives de consommation.

V. — L'OPPOSITION CLANDESTINE :

L'opposition, toujours aussi divisée et faible, ne se manifesterait publiquement à l'étranger qu'en deux occasions notables. Ces interventions traduisent d'ailleurs une orientation politique divergente. La première est le fait de M. Lebjaoui, ancien Chef de la Fédération de France du F.L.N. au temps de la lutte pour l'indépendance, et prend la forme d'une interview diffusée le 23 avril par le journal *La Suisse*, de Genève. C'est un appel à la « réconciliation » et à la « démocratisation » en Algérie. M. Lebjaoui

« fonde son espérance sur la volonté de changement et le patriotisme du colonel Boumedienne, car certains indices semblent indiquer qu'il prend conscience de la dégradation de la situation et qu'il souhaiterait faire évoluer son régime dans un sens plus positif... Devant le mécontentement de la majorité du peuple algérien, le problème n'est pas, aujourd'hui, de choisir entre le socialisme et le capitalisme mais entre la démocratie et le pouvoir de fait... La démocratie est une nécessité en Algérie parce que la première supériorité d'Israël sur les pays arabes, c'est la légitimité de son régime politique, contrairement à la situation de nombreux pays arabes ».

Nous lui laissons la responsabilité de ses analyses. Enfin, M. Lebjaoui a préconisé la redéfinition de la coopération algérienne, la constitution d'un Grand Maghreb à cinq et la libération de M. Ben Bella.

Trois semaines plus tard, un document signé par MM. Mohammed Harbi (ex-théoricien du « ben-bellisme ») et Hocine Zaouane (ex-animateur de la commission d'orientation du F.L.N. sous Ben Bella) était diffusé à Rome le 16 mai. Tous deux avaient été arrêtés en septembre 1965 puis remis en liberté cinq ans après. Ils annoncent qu'ils choisissent l'exil et déclarent que « les transformations intervenues en Algérie ont simplement élargi la base sociale de la bourgeoisie d'Etat au lieu d'intégrer dans les circuits économiques les centaines de milliers de sans-travail ». Pour eux « la lutte doit s'inscrire dans une stratégie de longue durée et prendre appui sur la prise de conscience des masses ». C'est, en quelque sorte, un rendez-vous pris avec l'Histoire.

Nous évoquerons, enfin, au titre des activités de l'opposition, l'arrêt prononcé le 17 juin par la cour d'Appel de Genève et qui confirme le jugement

du 3 février 1971 condamnant la Banque Commerciale Arabe de Genève à remettre au gouvernement algérien le trésor de guerre du F.L.N. qu'y avait déposé Mohammed Khider, assassiné le 3 janvier 1967. Le gouvernement algérien attache une importance plus morale que matérielle à la récupération de ces 39 millions de francs suisses. L'affaire est pendante depuis la rupture Khider - Ben Bella en 1964. Elle n'est pas pour autant terminée; il existe encore des problèmes de procédure.

Hubert MICHEL.
C.R.E.S.M.